



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

heures supplémentaires

Question écrite n° 119776

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les heures supplémentaires en France. Depuis 2007, ces dernières font l'objet d'une réduction de charges sociales. Le temps effectif de travail hebdomadaire était en France de 40,7 heures en 1998, 37,6 heures en 2007 et de 38 heures en 2010. En période de crise et d'augmentation du chômage, ces mesures d'aides aux heures supplémentaires ne sont plus justifiées. Il souhaiterait donc connaître si le Gouvernement va prendre des mesures afin de supprimer l'effet d'aubaine pour les entreprises et l'effet négatif sur l'emploi de ces aides publiques aux heures supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119776

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10763

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)